



**Préavis municipal concernant le plafond en matière d'endettement et de cautionnement**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la révision de la loi sur les communes, l'article 143 chiffre 1 fait mention qu'au début de chaque législature les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent les départements en charge des relations avec les communes qui en prend acte. Il en est de même pour les cautionnements, tel que le spécifie le chiffre 5 du même article les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts.

Le 14 juillet 2016, le Département des institutions et de la sécurité annonçait aux communes vaudoises que les "recommandations en matière de plafond d'endettement, valables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et éditées par le Service des communes et du logement (SCL) étaient abrogées"

Les "anciennes" recommandations du SCL constituaient une aide à la décision pour les communes lorsqu'elles déterminaient leurs plafonds d'endettement et de cautionnement. Ce cadre de référence, non contraignant pour les autorités communales permettait de fixer un point de repère pour l'évaluation de ces plafonds à l'aide d'un ratio de quotité de dette brute. En effet il était recommandé que les communes ne fixent pas leur plafond d'endettement à plus de 250% de quotité de dette brute et leur plafond de cautionnement à la moitié de la valeur de leur plafond d'endettement.

Le SCL a néanmoins établi une aide à la détermination du plafond d'endettement qui suggère aux communes de ne pas fixer un plafond d'endettement supérieur au ratio de 250%, mais qui inclut les quotes-parts des dettes des associations de communes. Le plafond de cautionnement quant à lui ne doit pas dépasser 50% du plafond d'endettement.

L'Union des Communes Vaudoises (UCV) quant à elle propose de maintenir les "anciennes" recommandations tout en invitant les autorités communales à considérer les quotes-parts des dettes intercommunales dans leur plafond d'endettement.

**Plan des dépenses d'investissements 2021-2026 (annexe 1)**

L'endettement est de frs.1'345'726.41 En tenant compte des éventuels investissements urgents et "imprévisibles, la Municipalité vous propose que le plafond d'endettement brut reste fixé à frs. 3'700'000.-

### Engagements hors bilan (annexe 2)

En ce qui concerne les cautionnements et engagements hors bilan, la situation au 31 décembre 2021 fait état d'un montant de : Cautionnements : néant, Engagements hors bilan frs.320'255.65 (ASCOVABANO frs.231'631, AIVN frs. 58'020, AIPCV frs. 30'600.65.

La Municipalité vous propose donc de renouveler les plafonds d'endettement et de cautionnement et prendre les décisions suivantes pour la durée de la législature 2021-2026 :

Plafond d'endettement (brut) : CHF 3'700'000.00.

Plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties : CHF 750'000.00.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### Conclusion

Le Conseil général de Juriens,

- vu le préavis municipal N° 2021-2026-10, du 27 octobre 2021
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

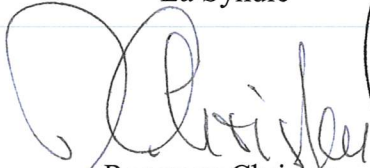
### Décide

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021-2026 :

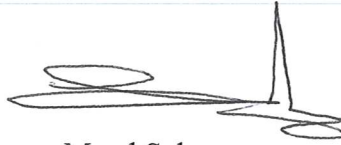
1. Plafond d'endettement : CHF 3'700'000.00.
2. Plafond de risques pour cautionnements/autres engagements : CHF 750'000.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic  
  
Rosemay Christen



La Secrétaire  
  
Maud Selz

**PLAN D'INVESTISSEMENT 2021-2026**

**Annexe 1 au préavis No 10/2021-2026**

	Etat à					prévisions			TOTAL
	fin 2021	2022	2023	2024	2025	2026			
<b>Dépenses d'investissement</b>									
Etude et préavis séparatifs (Cosson et Village)		300 000	300 000	300 000	300 000			1 200 000	
Conduite route de Nidau		800 000						800 000	
<b>TOTAL DEPENSES brutes, subventions non comprises</b>		<b>1 100 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>		<b>2 000 000</b>	
<b>Montant des emprunts</b>	<b>1 605 000.00</b>								

CCP

Actions Romande Energie

Compte BCV Abris PC

Compte courant BCV



## CAUTIONNEMENTS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31.12.2020

### CAUTIONNEMENTS :

- Néant

Plafond pour les cautionnements et autres formes de garantie :

*Fixé à CHF 750'000.00 pour la législature 2021 – 2026*

### ENGAGEMENTS :

- Quote-part auprès de l'AscoVaBaNo CHF 356'466.00 (plafond maximum)
- Quote-part auprès de l'AIPCV CHF 31'623.3
- Quote-part auprès de l'AIVN CHF 58'020.00